



Réf. Farde e-Assemblées : 2575205

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

Objet : Appel à projets Action Climat 2023.- Convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant le subside pour le projet "Renforcement du Plan Climat de la Ville de Bruxelles".

Le Conseil communal,

Vu la déclaration d'urgence climatique adoptée par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles en 2018 et son engagement à diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire d'ici 2050;

Vu l'adoption par le Conseil communal en date du 12/12/2022 du nouveau Plan climat du territoire de la Ville de Bruxelles, qui vise la résilience et la neutralité carbone du territoire à 2050, avec une série d'objectifs intermédiaires à atteindre d'ici 2030;

Vu la décision du Collège prise en sa séance du 13/07/2023 autorisant la participation de la Ville de Bruxelles à l'appel à projets Action Climat de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables et approuvant le dossier de candidature;

Considérant que la Ville de Bruxelles est lauréate pour l'octroi d'un subside de 144.300,00 EUR pour le projet "Renforcement du Plan Climat de la Ville de Bruxelles";

Considérant que le montant de la recette sera inscrit en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- 72.150,00 EUR en modification budgétaire sur le budget ordinaire 2024 à l'article 93002/46502;
- 72.150,00 EUR sur le budget ordinaire 2025 à l'article 93002/46502.

Considérant que ce subside sera utilisé pour financer 100% des coûts RH dédiés à ce projet au sein de l'UO Climat et Ville en transition, en premier lieu pour garantir la continuité de la coordination du Plan Climat, et pour assurer la mise en place d'un suivi et de l'évaluation de ce plan, ainsi que d'un portage de ce plan au sein des différents services porteurs;

Considérant que la participation communale complémentaire demandée par Bruxelles Environnement, de minimum 10%, correspond à des dépenses prévues dans les budgets 2024 et 2025 de l'UO Climat et Ville en transition.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : La convention relative au subside de Bruxelles Environnement pour le projet "Renforcement du Plan Climat de la Ville de Bruxelles" dans le cadre de l'appel à projets Action Climat est adoptée.

Annexes :

[Convention Bruxelles Environnement \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)